

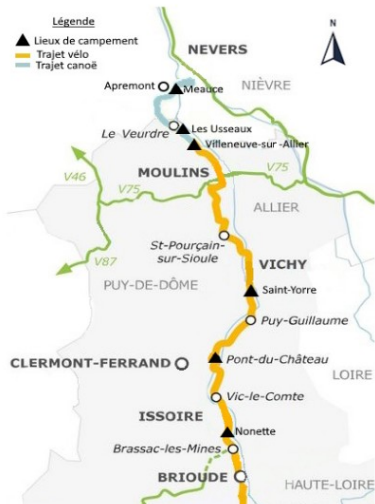


FEDE FNE63 – 14 juillet 2024

VOYAGE AU COEUR » SOS LV et ERN

https://sosloirevivante.org/wp-content/uploads/2024/07/20240701_CP_annonce_voyage_Allier.pdf

De Brioude au Bec d'Allier



8 juillet à Pont du Château :
projets des mégabassines de Limagne et débat. Les porteurs de projet ne sont encore pas venus... FNE63 était là, avec la Confédération paysanne, BNM63..

L'inter-comités du Quart Sud-Est des Soulèvements de la Terre organise un convoi motorisé pour rejoindre le Village de l'eau (du 13 au 21 juillet) et la mobilisation internationale Stop méga-bassines (19-20 juillet) dans le Poitou.

Lundi 15 juillet, contre l'accaparement de l'eau par Danone/Volvic : Les Soulèvements des volcans, le collectif Volvic Nous Pompe, et la coalition Stop Embouteillage organisent une manifestation festive sur le thème de la "Pool Party" au parking du stade à Volvic (PJ) : 12h rassemblement, 14h arrivée du convoi, 15h défilé déguisé, puis soirée au campement. **Le préfet est prêt comme pour la marche du 11 mai :**

<https://www.fne-aura.org/uploads/2024/06/article-11mai-silence.pdf>

AP autorisant la captation, l'enregistrement et la transmission d'images au moyen de caméras installées sur des aéronefs - 15 juillet 2024 de 12h à 22h
AP portant interdiction de tout rassemblement aux abords des établissements de la SEV à Volvic de 8h à 18h.



Le rapport sur la **biodiversité des ripisylves de la Credogne** est sorti !! (Christophe Gilles FNE74, Mélanie Dajoux FNE AuRA, avec la participation active en 2023 et 2024 des membres de l'ASCA, Claude, Annette, Anne, J François etc..et FNE63) voir le lien :

<https://intranet.next.fne-aura.org/s/JYj4xS7GS4fW3Dt>

Ceci favorisera leur reconnaissance dans le cadre de la stratégie des aires protégées et aidera dans l'action contre le projet de microcentrale au saut de Taragnat.



AQUAMARK :

Le projet de privatisation d'un captage de Murat le Quaire pour produire l'eau de Laqueuille (Aquamark , Leclerc) a reçu un avis défavorable lors de l'enquête publique, et suite au débat public, le maire renonce.

<https://reporterre.net/Un-nouveau-decret-facilite-la-vie-aux-elevages-intensifs>

Dans un contexte où on diminue les possibilité de recours contre les autorisations de projets de mégabassines et de gros élevages (décret 10 mai 2024) on augmente les seuils des gros élevages : suite au décret du 10 juin 2024, le seuil pour les élevages de volailles à 40 000 passe à 85 000 poulets. La limite passe de 2 000 à 3 000 pour les porcs et de 750 à 900 pour les truies. En dessous de ces chiffres, les élevages seront soumis au « cas par cas » : c'est le préfet qui décidera si l'élevage doit être soumis à la procédure d'autorisation environnementale, ou pas.

Alors qu'on doit diminuer la consommation de viande, et produire de la bonne viande avec moins d'eau, moins d'artificialisation, moins de nitrates, moins de GES et plus de bien être animal : on est à l'envers de ce qu'il faut faire !!

La dissolution de l'Assemblée nationale balaie l'agenda législatif : Le devenir d'une quarantaine de projets de loi, de commissions d'enquête ou de textes réglementaires touchant à l'énergie, l'agriculture, l'eau ou les déchets vient d'être remis en question par la dissolution de l'Assemblée Nationale :

[https://www.actu-environnement.com/ae/news/dissolution-assemblee-nationale-agenda-legislatif-44219.php4#ntrack=cXVvdGikaWVubmV8MzU1Mg%3D%3D\[NjQxNzU1\]](https://www.actu-environnement.com/ae/news/dissolution-assemblee-nationale-agenda-legislatif-44219.php4#ntrack=cXVvdGikaWVubmV8MzU1Mg%3D%3D[NjQxNzU1])

MAIS !! <https://reporterre.net/Gabriel-Attal-se-depeche-de-passer-des-decrets-anti-ecologiques>

Défense des zones humides contre les projets de carrières : schéma régional des carrières et Narse de Nouvialle

Considérant le projet de carrières à ciel ouvert qui menace la narse de Nouvialle (15), zone humide d'exception de 400 hectares.....

Considérant la requête en annulation de l'arrêté susvisé introduite par FNE AURA le 02 juin 2022 devant le tribunal administratif de Lyon.....

Considérant le jugement n° 2204209 du tribunal administratif de Lyon du 7 juin 2024 rejetant la requête :

Le Conseil d'Administration de FNE AURA décide à l'unanimité d'autoriser l'association à interjeter appel contre le jugement n° 2204209 du tribunal administratif de Lyon du 7 juin 2024 et, si nécessaire, à se pourvoir en cassation dans l'affaire susmentionnée

HISTOIRE DE BLAIREAUX !!

Les chasseurs veulent à tout prix une période supplémentaire de chasse du blaireau et en plus par déterrage !!! (vénerie sous terre) à des périodes (juillet septembre et printemps suivant) où les petits sont dépendants

En simplifiant, avec nos excuses (c'est un peu compliqué) depuis 2022, chaque fois le préfet réitère une autorisation (après une consultation à laquelle bien sur nous participons activement!!) de ces périodes en juin pour le mois d'après.

Chaque fois, nous faisons un référé suspensif qui bloque l'autorisation environ après un mois. Et nous déposons un recours au tribunal (sur le fond) dont nous avons après environ 1 an la réponse, juste avant de devoir refaire le référé !!!!

cf article sur notre site :

<https://www.fne-aura.org/actualites/puy-de-dome/pas-de-repit-pour-le-blaireau-et-pour-les-ecolos/>

On se moque de nous !!

Il semble que certains magistrats ne soient pas tous enclins à suspendre...

Toutes ces actions sont menées par plusieurs associations : FNE Allier, FNE Puy de dome, FNE AURA, Aves France, One Voice, ASPAS et LPO AURA, ASPAS..

Pendant que certains en ce moment marchent contre l'extractivisme en RDC de Besançon à Stasbourg : <https://generationlumiere.fr/campagne-contre-leextractivisme/>

Nous nous inquiétons des projets concernant notre sous sol, à l'échelle d'ailleurs du Massif central !!

- le projet d'extraction de lithium à Echassières, est inscrit dans les projets déjà définis qui seraient des exceptions au ZAN (rappel : zéro artificialisation nette) alors que le débat du CNDP continue !! (décret suite à l'Arrêté du 31 mai 2024 relatif à la « mutualisation nationale de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers des projets d'envergure nationale ou européenne d'intérêt général majeur ») https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=kpYmMVMiwEvPQgcF18Fazbw3yK_PLxR0hN1ut-xPoP4=

- la venue « officielle » sur notre département pour des autorisations (Limagne) et réautorizations (Riom) de forage géothermique d'une nouvelle société « Arvern group », qui succède aux sociétés pétrolières comme Fontroche sur ce thème et qui préconisent que cette méthode est la meilleure pour récupérer du lithium...

- enfin une grande réunion regroupant beaucoup de monde le 17 juin 2024 sur le site *Volcan de Lemptegy à Saint Ours (63)* sur le lancement d'un grand projet : « les conditions sociales et géologiques dans lesquelles le Massif central français peut contribuer aux transitions actuelles, et obtenir une connaissance partagée du sous-sol aux niveaux régional et local »..

Inquiétudes sans doute légitimes sur notre territoire pas encore bien dépollué suite aux mines passées...

Pour toute info supplémentaire : nous avons 2 spécialistes, à FNE63, Jacques et Tristan.

Enfin, veillons sur notre partie ouest à ce qui se passe en Creuse et Corrèze avec des coupes rases dans des forêts, qui seront aussi dans notre département (Chavanon et au delà)..

- agrandissement de la scierie Farges Bois sur Egleton, détenue par la scierie Piveteau (installée aussi en Vendée) qui devrait exploiter à terme localement 1300 ha par an de forêts de douglas non encore matures pour ses besoins (produits de construction et granulés en sous produits)

- sur Gueret, projet d'installation de Biosyl, qui ne fabrique que des pellets et de ce fait va utiliser des arbres non sciés, ce qu'elle fait déjà dans le Morvan. Biosyl s'est associé à Unisylva.

Coucou Hubert et bon voyage à toi !!
<https://www.marche-des-lumieres.fr/>

BON ETE QUAND MEME !!
IL SERA ORIGINAL DANS TOUS LES CAS
et IL EST PORTEUR D'ESPOIR